Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 145 (2000)

Heft: 2

Rubrik: Nouvelles brèves

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



ÉTRANGER

Portugal: nouvelle Armée de terre

Avec la suppression du service obligatoire en 2003, au Portugal l'heure est à la professionnalisation et à la «modularité» des forces. Le commandement devrait pouvoir constituer des Task Forces «à la carte», en fonction des besoins du moment. L'Armée de terre comprendra des forces de projection, des forces de réserve et des forces de renforcement. Dans les forces de projection, 3 brigades (1 parachutiste, 1 mécanisée et 1 légère d'intervention), soit environ 9000 hommes, devraient être opérationnelles à très court délai (une dizaine de jours). Les formations de réserve devraient être opérationnelles dans un délai variant entre 30 et 90 jours. Quant aux éléments de renforcement, mobilisables en cas de crise grave, ils ne seraient disponibles que 180 jours après l'ordre de mobilisation. (TTU Europe, 18 novembre 19991

Allemagne: la Bundeswehr du futur, armée de conscription?

Selon des experts militaires allemands, la Bundeswehr pourrait conserver la conscription au terme de son processus d'adaptation. (TTU Europe, 13 janvier 2000)

Le «Rapier» modernisé

Le contrat de fourniture de missiles antiaériens Rapier Mk 2 et de modernisation («Tranche 2») des systèmes en service dans les forces britanniques représente un montant de 750 millions de francs suisses. Matra Bae Dynamics effectuera les premières livraisons en 2002. Le *Rapier Mk 2* dispose d'une électronique améliorée, d'une portée allongée de 8 à 10 km. (*TTU Europe*, 18 novembre 1999)

«Sniping» et Anti-sniping»

Un fusil de gros calibre (12,7 mm) n'est pas seulement l'arme du sniper. Les régiments américains, britanniques et français (entre autres) disposent d'une dotation de ce type d'arme: fusil Mac Millan, fusil Hécate II, tous deux de 12,7 mm. En effet, la zone urbaine, qui devient un théâtre d'opération de plus en plus courant, est la zone d'action du tireur isolé (sniper) qui devient aussi efficace qu'une unité constituée. A Sarajevo, le 21e RIMa (régiment d'infanterie de marine) et le 2e REP (régiment étranger parachutiste) ont constitué une équipe anti-sniper, sous le commandement d'un lieutenant, qui comprend un Véhicule de l'avant blindé avec canon de



Deux snipers d'un régiment territorial suisse.

20 mm, 6 tireurs de précision et deux tireurs *Mac Millan*. Progressivement, avec l'élaboration d'une procédure de veille/détection et de désignation de la zone à traiter, les Marsouins sont parvenus à réduire la menace sniper. Par la suite, des essais ont été faits avec des caméras *Mira* et un système de détection antisniper. (*TTU Europe*, 11 novembre 1999)

La roquette antichar « AT-4 CS » pour l'Armée de terre française

L'AT-4 CS de la firme suédoise Bofors va devenir l'unique système léger d'autodéfense de l'Armée de terre française. Cette roquette antichar de 84 mm dispose d'une charge de type HEAT, capable de percer 500 mm d'acier laminé. Les Etats-Unis ont été les premiers à l'acquérir et à la produire sous licence. Les forces américaines, dans le Golfe, en ont tiré plus de 10000 au cours de «TEMPÊTE DU DÉSERT», pour détruire les blindés irakiens capturés. L'AT-4 CS (Confined Space) est la dernière version du système, laquelle autorise une utilisation en milieu clos. Cette capacité est assurée par un liquide hautement refroidissant qui «capture» une partie des gaz au départ du missile, limitant ainsi le recul et l'effet de souffle. (TTU Europe, 11 novembre 1999)

L'« AMX 10RC» du futur

La modernisation de l'AMX 10 RC permettra d'allonger sa durée de vie jusqu'aux alentours de 2012, époque à laquelle l'Armée de terre française prévoit la mise en service progressive d'une nouvelle famille, basée sur la

RMS N° 2 — 2000



modularité, l'Engin blindé roue contact (EBRC), qui viendra s'insérer entre le char de combat Leclerc et le véhicule de combat d'infanterie. Au-delà des modifications apportées à l'AMX 10RC (motorisation, canon et blindage) et de l'adjonction d'un système d'identification ami/ennemi, l'élément majeur de cette modernisation portera sur l'intégration d'un système d'information tactique terminal, tel le Finders équipant déjà la Leclerc. Ainsi, l'AMX 10RC pourra s'intégrer dans un « système de combat blindé/mécanisé global. (TTU Europe 25 novembre 1999)

Le poids des blindés

On mène un peu partout des travaux pour réduire le poids et la masse des blindés. Un officier israélien fait remarquer qu'il ne faut pas perdre de vue l'importance d'un masse minimale. S'il est légitime de chercher à alléger les véhicules (grâce, entre autres, à de nouveaux blindages), afin de les rendre véloces et furtifs, il ne faut pas oublier qu'un blindé de plus 40 t a davantage de chances de résister à un tir de barrage d'artillerie lourde (155 mm et plus), capable de retourner des engins plus légers. (TTU Europe 25 novembre 1999)

Autodéfense pour blindé

La firme allemande LFK achève le développement d'un système d'autodéfense pour engin blindé, dénommé Multifunctional Self-Protection System, qui intègre un détecteur de missile antichar, un détecteur de faisceau laser, un calculateur ainsi qu'un lanceur de munitions de leurrage éclairantes ou fumigènes. L'ensemble pourrait être complété



Un AMX-10 du 40^e régiment d'artillerie français. (Photo: Yves Queloz).

par des brouilleurs infrarouge et laser. Des tests sont prévus sur des *Leopard*, au début de l'année 2000. (*TTU Europe* 23 décembre 1999)

SUISSE

Un repreneur pour la division «Armes de SIG?

La division «Armes légères», dont la Société industrielle suisse (SIG) veut se défaire, a des chances de rester en mains suisses. Le groupe RUAG Suisse SA, entreprise privée contrôlé par la Confédération, envisage de la racheter, mais il n'est pas le seul intéressé. (L'Express, 15 janvier 2000)

Cours international de détection de toxiques chimiques de combat

En novembre 1999, la Suisse a organisé pour la première fois au Centre d'instruction AC de Spiez un cours de six jours portant sur la détection des armes chimiques. Ce cours fait partie de l'aide apportée par l'armée suisse dans le cadre de la convention internationale concernant les armes chimiques. 17 participants, venus de 17 pays, ont été instruits à l'utilisation de l'appareil de détection des toxiques chimiques de combat et aux méthodes utilisées en Suisse.

Engagement prolongé pour les experts suisses en déminage

La présence des experts suisses en déminage engagés en Bosnie-Herzégovine, surtout des membres du Corps des gardes-fortifications, a été prolongé jusqu'à la fin mai 2000. Ils travaillent au profit de deux organisations d'utilité publique, soit la Fédération suisse de déminage qui a son siège dans le canton de Fribourg, soit de l'organisation allemande Help. En Bosnie-Herzégovine, ces deux organisations ont mis sur pied leurs propres équipes de déminage recrutés parmi les autochtones. Les experts suisse travaillent, d'une part comme super-



Voyage d'étude de la SSO en Bosnie-Herzégovine (18-21 mai 2000)

Participants: Au maximum 25.

Programme: Sarajevo, Tuzla, Mostar; contacts avec des représentants de l'OSCE, les Bérets jaunes suisses, la SFOR, la Federation Army bosniaque, la Srpska Republika Army, l'UNHCR, l'ICR ainsi que l'ambassadeur de Suisse.

But: Comprendre les accords de Dayton et les exigences d'une opération de maintien de la paix.

Prix forfaitaire: Env. Fr. 1665.– depuis Genève, Fr. 1600.– depuis Bâle, Fr. 1550.– depuis Zurich. Dans ces prix sont compris vol aller et retour Swissair, 3 nuitées (chambre à 2 lits) dans un hôtel 3 étoiles avec petit déjeuner et taxes, dîner des 19 et 20 mai, souper des 18 et 19, tous les transports. Ne sont pas inclus, le supplément pour une chambre à 1 lit (Fr. 250.– par personne), les boissons.

Tenue: Uniforme de service 90 pour les visites, tenue civile pour le voyage et le temps libre.

Chef de délégation: Div Louis Geiger.

Inscription: A envoyer jusqu'au 15 mars 2000 au cap Peter Bucher, Wiedenweg 4, 4153 Reinach (tél 061/711 67 27, fax 061/487 56 50, e-mail: mbucher.aloha@bluewin.ch)

viseurs chargés de contrôler et de conseiller les équipes locales, d'autre part comme conseillers dans le cadre de la formation et le perfectionnement des équipes locales.

Conduite de la politique de sécurité

Au début novembre 1999, le Conseil fédéral a édicté les directives sur l'organisation et la conduite de la politique de sécurité ainsi qu'une ordonnance sur la suppression de l'état-major de la défense et du Conseil de la défense. L'Organe de direction pour la sécurité est entrée en fonction le 1er janvier 2000. Un poste de coordonnateur de la co-opération en matière de renseignement au niveau de la Confédération, assisté par un Bureau

d'appréciation de la situation et de détection précoce, a été créé.

L'Organe de direction suit et analyse la situation intérieure et extérieure, élabore des scénarios, des stratégies et des options à l'intention de la Délégation du Conseil fédéral pour la sécurité. Au nombre des membres permanents de l'Organe de direction pour la sécurité, en plus du coordonnateur du renseignement, fi-

gurent le secrétaire d'Etat du Département fédéral des affaires étrangères, le chef de l'Office fédéral de la police, le chef d'Etatmajor général, le vice-chancelier chargé de l'information, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques, le chef de la police fédérale, le président du groupe de coordination pour les migrations au Département fédéral de justice et police, le chef de la politique de sécurité et de défense du Département de la défense, le sous-chef d'état-major «Renseignements», le directeur général des douanes.

Effectifs: d'importants déficits

Selon le recensement de l'armée 1999, il y a d'importants déficits en effectifs (effectifs réels au-dessous des effectifs de contrôle de corps) au sein des troupes de transmission. Parmi les Grandes Unités, la brigade TT 40 et la brigade trm 41 sont les plus affectées. Ces déficits proviennent du transfert de nombreux militaires (6437 transmetteurs!) versés dans la réserve de personnel dans le cadre de la réorganisation de 1999. De toute façon, il n'aurait pas été possible de convoquer ces militaires pour des cours de reconversion. Volet positif du problème: les troupes de transmission, qui recevront un nombre accru de recrues, vont être rajeunies... (Mosaik, N° 86)

Nous avons publié par erreur en janvier l'Index 1998. Nous encartons ce mois l'Index 1999. Avec nos excuses. (Réd.)



et Armée de l'air, le cas échéant les moyens civils).

Un marquage très conséquent, en particulier de l'autorité supérieure, des subordonnés et de l'adversaire, ainsi qu'une conduite rigoureuse et cohérente de tous les éléments de marquage est un élément qui ne saurait être négligé. Disons à ce sujet que les ressources du Centre d'entraînement tactique (CET) de Lucerne méritent d'être encore mieux utilisées, car elles permettent de simuler au moins certaines phases.

Il ne faut toutefois pas perdre la réalité de vue. Ces ambitions, réalistes et normales pour tout exercice OTAN, depuis le niveau brigade jusqu'au niveau armée, sont hors portée de nos moyens. Pour la mise en œuvre de tels exercices, l'OTAN engage un directeur de projet appuyé par plusieurs officiers professionnels, ceci pendant environ deux ans. L'étatmajor de l'Instruction opérative, responsable de l'instruction des officiers généraux (SFC IV et 3 cours EM spécifiques par



année), des exercices internationaux ainsi que de l'instruction des états-majors de conduite du chef de l'Etat-major général, des états-majors de l'armée et des corps d'armée, compte en tout et pour tout cinq officiers!

Si, avec l'Armée XXI, nous voulons réellement atteindre les capacités définies dans le Rapport de politique de sécurité 2000, un sérieux effort, tant dans le domaine du personnel que du matériel d'instruction, sera nécessaire. Gageons que l'on saura reconnaître à temps l'importance décisive de la formation des états-majors, comme démonstration du sérieux et de la crédibilité de nos forces armées, comme la garantie du développement dynamique de la doctrine pour faire face à l'évolution constante de la menace.

P.S.

Rectificatif

A propos de l'AMX-10RC du futur

Dans les «Nouvelles brèves» du numéro de février dernier, nous avons commis une erreur dans le choix de la photographie. Le texte fait allusion au *Blindé à roues* (RC = roues/canons) équipant entre autres le 1^{er} REC de l'armée française, alors que la photo montre un *VTT AMX-10* à chenilles dir feu du 40^e régiment d'artillerie. Avec nos excuses! Merci au maj EMG Philippe Jaquinet de nous l'avoir signalé. (Réd.)